

Résumés des documents de sauvegarde du projet CRDM-CAR (à des fins de traduction)

Projet : Services EHA résilients au changement climatique et à la de gestion des catastrophes au bénéfice des enfants vulnérables en République centrafricaine (CRDM-CAR).

Entité accréditée (AE) : UNICEF. **Catégorie ESS du GCF:** B. **Préfectures cibles :** Bangui, Ouham, Bamingui-Bangoran, Vakaga.

Le présent document fournit un résumé autonome de chacune des quatre annexes relatives aux sauvegardes environnementales et sociales (ESS) — ESMF, IPP, SEP et GAAP. Chaque résumé conserve la terminologie technique utilisée dans les instruments sources et requise pour la conformité au Fonds vert pour le climat (GCF), tout en restant suffisamment concis pour être traduit en français et réutilisé selon les besoins.

ESMF — Cadre de gestion environnementale et sociale (Annexe 06)

Objet et portée

Le Cadre de gestion environnementale et sociale (ESMF) définit la manière dont le projet CRDM-CAR identifiera, évitera, minimisera, atténuera, et, lorsqu'un impact résiduel subsiste, compensera les risques environnementaux et sociaux (E&S) tout au long des six années de mise en œuvre. Étant donné que certains sous-projets demeurent à définir au cours de l'exécution, l'ESMF établit les procédures de tri préliminaire, la hiérarchie des mesures d'atténuation, les responsabilités institutionnelles et les exigences de suivi applicables à chaque sous-projet. Cela inclut la préparation des plans de gestion environnementale et sociale (ESMP) au niveau des groupes de sous-projets pour tous les groupes classés à risque modéré une fois les emplacements connus, ainsi que, lorsque requis, de plans d'engagement environnemental et social (ESCP).

Description du projet

Le projet CRDM-CAR est mis en œuvre par l'UNICEF en qualité d'Entité accréditée (AE) et d'Entité d'exécution (EE), avec le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MEDHR) comme co-EE. Le projet est financé par le Fonds vert pour le climat (GCF), avec un cofinancement de l'UNICEF et du MEDHR. Il vise à renforcer la résilience des enfants, des femmes et des groupes marginalisés vulnérables grâce à la fourniture de services EHA résilients au changement climatique et de gestion des risques de catastrophe (DRM) à Bangui, Ouham, Bamingui-Bangoran et Vakaga. Le projet est classé dans la catégorie ESS 'B' du GCF (risques modérés, spécifiques au site et réversibles).

Normes E&S applicables

L'ESMF est aligné sur la Politique environnementale et sociale du GCF et sur ses normes ESS révisées, qui adoptent les normes de performance de l'IFC (PS1–PS8) comme cadre ESS provisoire. Il est conforme aux politiques de sauvegarde de l'UNICEF, aux conventions fondamentales de l'OIT (C29, C105, C138, C182, C100, C111), au cadre PSEA des Nations Unies, à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, à la CIDE, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi qu'à la législation nationale centrafricaine en matière environnementale et sociale.

Principaux risques E&S identifiés

- **Ressources en eau (PS3)** : surexploitation des eaux souterraines dans les zones sujettes à la sécheresse ; contamination liée à des installations d'assainissement mal implantées.
- **Biodiversité (PS6)** : perturbation des habitats à proximité de zones écologiques sensibles, notamment le Parc national de Bamingui-Bangoran.
- **Conditions de travail et d'emploi (PS2)** : santé et sécurité au travail (OHS) ; risques de travail des enfants ou de travail forcé sur des sites isolés ; conditions de travail des sous-traitants.

- **Santé et sécurité communautaires (PS4)** : poussières, bruit, déchets et dangers liés à la circulation routière pendant les travaux ; risques liés à la qualité de l'eau ; exposition aux inondations.
- **Sauvegarde** : risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels (SEA/SH) et de violence basée sur le genre (VBG) liés à la présence et à l'afflux de personnel des entreprises.
- **Inclusion** : risque d'exclusion des femmes, des personnes déplacées internes (PDI), des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap (PSH).
- **Accès à la terre (PS5)** : différends relatifs à l'usage des terres ; risque de déplacement économique ; gérés au moyen du protocole de donation volontaire de terres (VLD).

Atténuation et gestion

L'ESMF applique la hiérarchie d'atténuation (éviter → minimiser → restaurer → compenser). Chaque sous-projet ou groupe de sous-projets fait l'objet d'un tri préliminaire. Les sous-projets/groupes de forages nécessitent une évaluation hydrogéologique. Les installations d'assainissement sont conçues pour résister aux inondations. Une liste de contrôle relative à la biodiversité s'applique à proximité des habitats sensibles. Un protocole de Donation volontaire de terres (VLD) encadre les contributions foncières, sans recourir à une réinstallation involontaire. Une Procédure de gestion de la main-d'œuvre (LMP) et un Code de conduite (CoC) lient l'ensemble du personnel, y compris les entrepreneurs et les sous-traitants. Un Plan d'action SEA/SH met en œuvre une réponse centrée sur les survivantes et les survivants, une formation PSEA et une politique de tolérance zéro. Une stratégie d'inclusion garantit la participation effective des femmes, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap (PSH) et des personnes déplacées internes (PDI).

Dispositif institutionnel

L'UNICEF est l'Entité accréditée (AE) et l'Entité d'exécution (EE) chargée de la supervision E&S, du suivi et de la production des rapports. Le Ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques (MEDHR) est co-EE. Les autorités locales, les entrepreneurs, les Associations d'usagers de l'eau (WUA), les Comités villageois de développement (VDC) et les partenaires ONG participent à la mise en œuvre quotidienne et le suivi. Un agent dédié aux sauvegardes environnementales et sociales (ESS) ainsi qu'un agent chargé du genre, de l'IPP et de l'inclusion sociale sont intégrés à l'Unité de gestion du projet (PMU).

Suivi, établissement de rapports et divulgation

Le dispositif de suivi comprend des inspections de terrains régulières, des rapports mensuels des entrepreneurs, des rapports semestriels sur les sauvegardes E&S, des registres de plaintes, des rapports d'incidents OHS, le suivi de la qualité de l'eau et le suivi de la biodiversité. Des plans d'action correctifs (CAP) sont émis en cas de non-conformité. Des audits E&S indépendants sont prévus. L'ESMF et les ESMP en aval sont divulgués conformément à la Politique de divulgation de l'information du GCF.

Mécanisme de règlement des plaintes (GRM)

Le GRM au niveau du projet est multicanal, gratuit, confidentiel et accepte les soumissions anonymes. Les plaintes sont catégorisées (demande générale, préoccupation, incident, fraude)

avec des délais de réponse allant de 12 heures (incidents / SEA-SH / GBV) à 31 jours. Les affaires de SEA/SH et de GBV suivent un protocole accéléré centré sur les survivantes et les survivants, avec orientation vers les services GBV. Le Mécanisme indépendant de recours (IRM) du GCF demeure accessible en parallèle et ne nécessite pas l'utilisation préalable du GRM du projet.

Glossaire

- **ESMF (Environmental and Social Management Framework)** — document-cadre qui définit la manière dont le projet identifie et gère les risques E&S pour l'ensemble des sous-projets.
- **ESMP (Environmental and Social Management Plan)** — plan à risque modéré au niveau d'un groupe énumérant les impacts d'un sous-projet ou d'une groupe de sous-projets et les actions de gestion correspondantes.
- **ESCP (Environmental and Social Commitment Plan)** — liste contraignante d'actions E&S auxquelles le projet s'engage, assortie d'échéances.
- **GCF ESS** — Sauvegardes environnementales et sociales du Fonds vert pour le climat.
- **Normes de performance de l'IFC (PS1–PS8)** — normes internationales de référence adoptées par le GCF comme cadre ESS provisoire.
- **AE / EE** — Entité accréditée / Entité d'exécution.
- **GRM (Grievance Redress Mechanism)** — système confidentiel de traitement des plaintes.
- **SEA/SH (Sexual Exploitation and Abuse / Sexual Harassment)** — interdits par le cadre PSEA des Nations Unies. **OHS (Occupational Health and Safety)** — règles visant à protéger les travailleurs contre les blessures et les maladies.
- **LMP (Labour Management Procedures)** — règles de gestion de la main-d'œuvre pour les entrepreneurs, alignées sur les conventions fondamentales de l'OIT.
- **VLD (Voluntary Land Donation)** — apport foncier libre, éclairé et documenté ; pas de réinstallation involontaire.
- **IRM (GCF Independent Redress Mechanism)** — organe indépendant du GCF pour le traitement des plaintes.

IPP — Plan en faveur des peuples autochtones (Annexe 06a)

Objet

Le Plan en faveur des peuples autochtones (IPP) garantit que le projet CRDM-CAR respecte les droits, la dignité, les savoirs et les moyens de subsistance des peuples autochtones (IPs) conformément à la Politique environnementale et sociale du GCF, à la norme de performance 7 de l'IFC (PS7), à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), à la Convention 169 de l'OIT (le cas échéant) et à la législation nationale centrafricaine. L'IPP prévient les impacts négatifs, garantit des bénéfices culturellement appropriés et assure une participation effective tout au long du cycle du projet.

Peuples autochtones concernés et localisations

La République centrafricaine reconnaît officiellement trois groupes autochtones : les Peuls M'bororo, les Aka et les Litho. Le projet engage directement les communautés peules M'bororo dans l'Ouham, le Bamingui-Bangoran, la Vakaga et à Bangui. Des consultations relatives au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) ont été tenues à Bangui, Bossangoa et Ndélé en 2025.

Profil socio-économique et culturel de référence

Les Peuls M'bororo sont des pasteurs nomades et semi-nomades dont l'identité, la culture et l'économie reposent sur l'élevage bovin. La plupart parlent le fulfulde (et le falata) avec une connaissance partielle du sango. La gouvernance coutumière s'appuie sur les chefs de clan, les anciens et les imams. Un conflit prolongé, l'insécurité foncière et la marginalisation poussent une partie de la population vers des modes de vie sédentaires. Les femmes et les jeunes font face à des obstacles spécifiques en matière d'accès à l'eau et de génération de revenus.

Impacts positifs et négatifs anticipés

Les impacts positifs comprennent des infrastructures d'eau et d'assainissement résilientes au changement climatique, des points d'abreuvement dédiés au bétail, le renforcement des capacités, la représentation des Peuls dans les comités de planification et de supervision, ainsi que des réformes de politiques publiques reconnaissant les savoirs pastoraux. Les risques négatifs incluent des conflits autour des points d'eau partagés, des pressions sur le foncier, une dépendance à l'aide extérieure et une méfiance envers les systèmes de gouvernance existants. Ces risques sont traités au moyen de mesures d'atténuation, de partage des bénéfices et d'une conception sensible aux conflits.

Atténuation et partage des bénéfices

- Forages et points d'abreuvement situés dans ou à proximité des zones de campement temporaire des Peuls et des couloirs de transhumance afin de prévenir les conflits autour des ressources partagées.
- Formation locale à l'exploitation et à la maintenance (O&M) des installations hydrauliques.
- Priorité à l'emploi des membres de la communauté peule lorsque cela est faisable.
- Toutes les communications du projet sont également produites en fulfulde.
- Le cas échéant, les responsables peuls siègent dans les comités multipartites, les WUA et les organes de planification des ressources en eau.

Processus FPIC

Le FPIC a été obtenu de manière formelle auprès du leadership national peul le 17 août 2025, selon des conditions incluant l'inclusion proportionnelle des bénéficiaires, l'utilisation du fulfulde et la participation à la gouvernance. Le FPIC est considéré comme un processus continu : il est renouvelé par des consultations régulières, des groupes de discussion de femmes et de jeunes, et un dialogue adaptatif sur toute question émergente affectant les terres, les moyens de subsistance ou la culture peuls.

Consultation et divulgation culturellement appropriées

Les communications sont produites en fulfulde. Les consultations respectent les autorités coutumières : chefs de clan à Bangui ; Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC) à Bossangoa ; chef coutumier et son porte-parole à Ndélé. L'information est partagée lors des rassemblements du vendredi dans les mosquées, des réunions communautaires et par l'intermédiaire de points focaux désignés.

Dispositif institutionnel et renforcement des capacités

Un agent chargé du genre, de l'IPP et de l'inclusion sociale au sein de l'Unité de gestion du projet (PMU) supervise la mise en œuvre de l'IPP. La coexécution est assurée avec le Ministère des Ressources hydrauliques, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Énergie et les organisations partenaires. Le renforcement des capacités consolide la participation des responsables peuls à la gouvernance climatique et à la gestion des ressources en eau.

Suivi et règlement des plaintes

Le suivi repose sur des consultations régulières, des visites de terrain participatives, des discussions de groupe (FGD), des indicateurs ventilés par sexe et par groupe, et des registres de plaintes, les retours étant communiqués en fulfulde. Les peuples autochtones accèdent au GRM par l'intermédiaire des autorités coutumières et religieuses, du personnel de l'UNICEF et de ses partenaires, de lignes d'assistance, de collecteurs mobiles de plaintes et de l'IRM du GCF. L'anonymat, la confidentialité et la protection contre les représailles sont garantis.

Contacts clés

- **Bangui** : autorités coutumières (chefs de clan, imams) ou personnel du projet UNICEF.
- **Bossangoa** : personnel UNICEF / partenaires ; collecteurs mobiles de retours communautaires ; FNEC.
- **Ndélé** : chef coutumier et son porte-parole ; le sultan-maire.
- **Niveau projet** : système de gestion des plaintes et retours de l'UNICEF (CFM) ; agent chargé du genre, de l'IPP et de l'inclusion sociale.
- **IRM du GCF** : irm@gcfund.org ; <https://irm.greenclimate.fund/case-register/file-complaint>

Glossaire

- **IPP (Indigenous Peoples Plan)** — plan de sauvegarde protégeant les droits et les bénéfices des peuples autochtones.
- **FPIC (Free, Prior and Informed Consent)** — les peuples autochtones sont consultés en premier, avec une information complète dans leur langue et le temps nécessaire pour décider, sans pression.
- **UNDRIP** — Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- **IFC PS7** — norme internationale sur les peuples autochtones ; exige le FPIC pour certains impacts.
- **ILO C169** — Convention relative aux peuples indigènes et tribaux (appliquée lorsqu'elle est ratifiée).

- **Peuls M'bororo / Aka / Litho** — les trois peuples autochtones officiellement reconnus en République centrafricaine.
- **Fulfulde** — langue des Peuls M'bororo ; utilisée pour les communications du projet.
- **FNEC (Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains)** — Fédération nationale des éleveurs.
- **WUA / VDC** — Association d'usagers de l'eau / Comité villageois de développement.
- **GRM / IRM** — Mécanisme de règlement des plaintes du projet / Mécanisme indépendant de recours du GCF.

SEP — Plan de mobilisation des parties prenantes (Annexe 07)

Objet

Le Plan de mobilisation des parties prenantes (SEP) opérationnalise les exigences ESS du GCF, la norme PS1 de l'IFC, la Politique de divulgation de l'information du GCF et les politiques de sauvegarde de l'UNICEF. Il garantit que les parties affectées, les autres parties intéressées et les groupes vulnérables / défavorisés participent de manière significative au projet CRDM-CAR par une consultation transparente et inclusive, par la divulgation de l'information et par le règlement des plaintes tout au long du cycle du projet.

Résumé du projet

Le projet CRDM-CAR renforce les services EHA résilients au climat et la gestion des risques de catastrophe (DRM) en RCA. Il comporte deux volets : (1) capacités politiques et institutionnelles pour la résilience climatique et (2) infrastructures EHA résilientes au climat et réduction des risques de catastrophe (DRR) à base communautaire. Le projet touche environ 504 600 bénéficiaires directs et 2 564 074 bénéficiaires indirects à Bangui, Ouham, Bamingui-Bangoran et Vakaga.

Identification et analyse des parties prenantes

- **Parties affectées** : communautés rurales et périurbaines, femmes, jeunes, enfants, IDPs, peuples autochtones (Peuls, Kara, Gula, Runga, Gbaya), personnel de santé et EHA, OBC.
- **Autres parties intéressées** : administrations centrales et locales, agences des Nations Unies, ONG, partenaires de développement, secteur privé, milieux universitaires.
- **Groupes vulnérables / défavorisés nécessitant une mobilisation ciblée** : femmes, jeunes, personnes en situation de handicap (PWD), peuples autochtones, IDPs dans les zones d'habitat informel.

Mobilisation déjà réalisée

Un atelier de lancement a été organisé en avril 2025 avec le gouvernement, les ONG, les agences des Nations Unies et la société civile. Des consultations communautaires se sont tenues à Bossangoa, Ndélé et Birao (avril–juillet 2025), comprenant des discussions de groupe (FGD), des ateliers communautaires et des visites de site. Des consultations dédiées aux

peuples autochtones ont eu lieu à Bangui, Bossangoa et Ndélé en août 2025, le FPIC ayant été obtenu auprès du leadership peul national. Des enquêtes numériques ont recueilli les perspectives des institutions et des communautés. Des réunions bilatérales avec les partenaires de développement, les administrations et les municipalités ont validé la conception du projet.

Programme de mobilisation future

- Réunions bilatérales et groupes de travail techniques (TWG) avec le gouvernement et les partenaires.
- Consultations communautaires et forums de planification locale dans chaque préfecture.
- Ateliers en milieu scolaire et assemblées de jeunes.
- FGD, dialogues réservés aux femmes et audits d'accessibilité avec les organisations de personnes en situation de handicap.
- Sessions de renforcement des capacités, fiches d'évaluation communautaires et comités de suivi.
- **Fréquence de la mobilisation** : trimestrielle avec le gouvernement ; bimestrielle avec les autorités locales et les OBC ; à chaque trimestre scolaire avec les jeunes ; semestrielle avec les PWD ; deux fois par an avec les bailleurs.

Divulgence de l'information

Les supports sont produits en français (langue formelle) et adaptés à une diffusion orale en sango, en fulfulde et en arabe . Les canaux comprennent le site web de l'UNICEF, les réseaux sociaux, WhatsApp, la radio locale, les rencontres communautaires en présentiel, les visites à domicile, les campagnes scolaires, les réseaux dirigés par des femmes et le contact direct. Le choix du canal est adapté au niveau d'alphabétisation, à la langue et aux conditions d'accès de chaque groupe, conformément à la Politique de divulgation de l'information du GCF.

Mécanisme de règlement des plaintes (GRM)

Les plaintes sont catégorisées (demandes / observations, préoccupations, incidents, fraude) avec des délais de réponse allant de 12 heures à 31 jours (90 jours au maximum pour les cas complexes). Les soumissions anonymes sont acceptées. Les affaires SEA/SH et GBV sont traitées en procédure accélérée, avec une réponse centrée sur les survivantes et les survivants. Les communautés peules peuvent recourir aux voies coutumières de résolution des différends (chefs de clan, autorités religieuses) comme points d'entrée. Le Mécanisme indépendant de recours (IRM) du GCF demeure disponible en parallèle.

Suivi, évaluation et établissement de rapports

Les taux de participation, la satisfaction des parties prenantes et les plaintes résolues sont suivis au moyen d'un suivi trimestriel et de sessions biannuelles de retour communautaire. La revue à mi-parcours (MTR) et l'évaluation finale apprécient l'efficacité de la mobilisation. L'UNICEF rend compte annuellement au GCF de la mise en œuvre du SEP, conformément aux obligations de suivi et d'établissement de rapports incombant à l'AE.

Contacts clés

- **UNICEF OIAI** : Integrity1@unicef.org
- **Mécanisme indépendant de recours du GCF (IRM)** : irm@gcfund.org ; <https://irm.greenclimate.fund> ; formulaire en ligne à l'adresse <https://irm.greenclimate.fund/case-register/file-complaint>
- Canaux locaux : points focaux communautaires, collecteurs mobiles de retours communautaires, autorités coutumières, numéros de téléphone de l'UNICEF / des partenaires, soumissions anonymes (boîtes à suggestions, SMS, ligne d'assistance). Les numéros et adresses spécifiques sont communiqués lors des réunions communautaires de lancement.

Glossaire

- **SEP (Stakeholder Engagement Plan)** — plan définissant la manière dont le projet mobilise les parties prenantes tout au long de sa durée.
- **Partie prenante / Partie affectée / Groupe vulnérable** — catégories utilisées pour organiser la mobilisation.
- **FGD (Focus Group Discussion)** — entretien structuré en petit groupe.
- **OBC** — organisation locale enracinée dans sa communauté et œuvrant à son service.
- **Politique de divulgation de l'information du GCF** — règles du GCF sur les informations du projet à rendre publiques.
- **IFC PS1** — norme internationale sur la gestion des risques E&S, la mobilisation des parties prenantes et le GRM.
- **GRM / IRM** — Mécanisme de règlement des plaintes du projet / Mécanisme indépendant de recours du GCF.
- **FPIC** — Consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones.
- **MTR** — Revue à mi-parcours.

GAAP — Évaluation de genre et plan d'action (Annexe 08)

Objet

L'Évaluation de genre et plan d'action (GAAP) garantit que le projet CRDM-CAR bénéficie aux femmes et aux filles de manière équitable et contribue à l'égalité de genre. Le document s'appuie sur la Politique de genre et le Plan d'action genre du GCF, sur les normes PS2 (travail) et PS4 (santé et sécurité communautaires) de l'IFC, sur la CEDAW, sur le Plan d'action genre de l'UNICEF et sur la politique nationale en matière de genre de la RCA. Le GAAP identifie les obstacles liés au genre et définit des actions, des cibles et des indicateurs séparés par sexe.

Contexte du genre en RCA

La RCA figure parmi les pays les moins bien classés à l'Indice d'inégalités de genre (IIG) du PNUD. Des disparités importantes existent en matière d'alphabétisation, d'emploi, de participation politique et de propriété des actifs. Les femmes et les filles assument une part disproportionnée des tâches EHA et des soins domestiques, ce qui freine l'éducation, la génération de revenus et l'accès à des fonctions de responsabilité. La violence fondée sur le genre (GBV) — y compris la violence entre partenaires intimes (IPV) et le mariage des enfants

(61 % des filles avant 18 ans) — demeure endémique. Le changement climatique (sécheresses, inondations) amplifie ces vulnérabilités, accroît la pauvreté en temps et augmente l'exposition aux préjudices.

Conclusions de l'analyse de genre

Les femmes participent peu à la prise de décision en matière de EHA et de DRM. Les infrastructures EHA sont souvent dépourvues d'éléments de sécurité (éclairage, serrures, intimité). La gestion de l'hygiène menstruelle (MHM) est insuffisamment soutenue dans les écoles. L'information climatique et d'alerte précoce ne parvient pas toujours aux femmes par des canaux dominés par les hommes. Les survivantes de violences font face à la stigmatisation, à la peur et à des voies de référencement défaillantes.

Plan d'action genre — actions clés et cibles

- **Représentation féminine de 35 à 50 %** dans les WUA, les comités d'assainissement et les clubs scolaires de santé.
- **100 installations EHA séparées par sexe** dans les écoles et les structures de santé, dotées de dispositifs MHM (blocs douches privés, mécanismes d'élimination).
- **Points d'eau et installations sanitaires éclairés à l'énergie solaire et verrouillables**, implantés pour la sécurité et la proximité des habitations.
- **Formation des femmes** à l'exploitation et à la maintenance (O&M) des installations EHA, à l'adaptation au changement climatique et à la DRR.
- **Systèmes d'alerte précoce (EWS) sensibles au genre**, diffusés par des canaux accessibles aux femmes (radio, réseaux communautaires, messagères de femme à femme).
- **Intégration de la prévention de la GBV** dans la planification de la préparation aux catastrophes et les plans de contingence.

Dispositif institutionnel et renforcement des capacités

Un agent chargé du genre et de l'inclusion sociale au sein de la PMU supervise l'intégration de la dimension de genre. Le MEDHR, le Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MGFCP) et les ONG partenaires soutiennent la participation des femmes à la gouvernance et au renforcement des capacités. Les formations associent les hommes et les garçons en tant qu'alliés et traitent des normes de genre néfastes.

Prévention et réponse aux SEA/SH et à la GBV

L'ensemble du personnel signe un Code de conduite des Nations Unies interdisant l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels (SEA/SH). Une formation PSEA annuelle est obligatoire, alignée sur les normes du Comité permanent interagences (IASC) des Nations Unies. Les infrastructures EHA sont conçues avec des éléments de sécurité. Des voies de référencement GBV centrées sur les survivantes orientent vers des services de santé, juridiques et psychosociaux.

Suivi avec des données séparées par sexe

Les progrès sont suivis au moyen d'indicateurs séparés par sexe portant sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, la sécurité, la participation et les risques de GBV. Des bilans de résilience biannuels comprennent des discussions de groupe spécifiques avec les femmes et les filles. Des données séparées par sexe et par âge alimentent l'établissement de rapports annuels au GCF.

Voies de plainte accessibles aux femmes et aux filles

Plusieurs canaux permettent aux femmes et aux filles de formuler en toute sécurité leurs préoccupations : retours confidentiels à un personnel féminin formé, boîtes de soumissions anonymes, lignes d'assistance par SMS, points focaux communautaires. L'anonymat et la protection contre les représailles sont garantis. Les cas SEA/SH font l'objet d'un accusé de réception dans un délai de 12 heures et sont pris en charge par un personnel spécialisé formé à l'accompagnement centré sur les survivantes, avec orientation vers des prestataires de services GBV.

Contacts clés

- **UNICEF OIAI (allégations impliquant le personnel ou les partenaires) :**
Integrity1@unicef.org
- **Mécanisme indépendant de recours du GCF (IRM) :** irm@gcfund.org ;
<https://irm.greenclimate.fund>
- Canaux au niveau du projet : personnel féminin formé, signalements anonymes, lignes d'assistance / retours par SMS, structures de gestion des plaintes et des retours (CFM). Les numéros sont communiqués lors des réunions communautaires.

Glossaire

- **GAAP (Gender Assessment and Action Plan)** — plan identifiant les obstacles liés au genre et définissant des actions, des cibles et des indicateurs spécifiques.
- **Genre** — rôles, responsabilités et opportunités sociales attribués aux femmes, aux hommes, aux filles et aux garçons.
- **GBV (Gender-Based Violence)** — actes préjudiciables dirigés contre des personnes en raison de leur genre.
- **IPV (Intimate Partner Violence)** — violence entre partenaires actuels ou anciens ; forme majeure de GBV.
- **SEA / SH** — exploitation et abus sexuels / harcèlement sexuel ; interdits par le cadre PSEA des Nations Unies.
- **PSEA** — Protection contre l'exploitation et les abus sexuels.
- **MHM (Menstrual Hygiene Management)** — appui à une menstruation sûre et digne.
- **Données séparées par sexe** — données rapportées séparément pour les femmes / filles et les hommes / garçons.
- **Politique de genre et Plan d'action du GCF** — règles du GCF imposant l'intégration de la dimension de genre et un GAAP pour chaque activité financée.
- **CEDAW** — Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

- **IASC** — Comité permanent interagences des Nations Unies.
- **EWS** — Système d'alerte précoce.
- **WUA — Water User Association.** Comité au niveau communautaire qui gère un point d'eau (forage, borne-fontaine, petit réseau, etc.) pour le compte de ses usagers, couvrant l'exploitation et la maintenance, le recouvrement des redevances, l'hygiène autour du point d'eau et la résolution des différends.